

Musée Picasso : préavis de grève

Intersyndicale CGT – SUD Culture du Musée Picasso

Monsieur le Président du Musée National Picasso Paris,
Depuis plusieurs mois, voire années les agents du musée Picasso Paris par le biais de leurs représentants du personnel en instances ont mis en exergue certaines situations qui ne sont à ce jour pas résolues, ou n'ont pas suffisamment été prises en considération.

Nous souhaitons attirer votre attention sur les faits suivants :

- La précarité des agents titulaires et contractuels
- Le manque de perspectives de carrière des agents
- Les conditions de travail au Musée National Picasso Paris.

Réunis en Assemblée Générale (HMI) le mardi 29 septembre 2020, les agents ont souhaité que les OS signataires, représentées aux instances MNPP portent les revendications suivantes :

CONTRATS :

Contractuel.le.s :

- La CDIisation immédiate des agents qui le souhaitent, recrutés en besoin permanent complet (art..4.1 et art. 4.2) comme le rend possible le décret 83.634 dans sa version du 6 août 2019
- La CDIisation des agents contractuels recrutés sur besoin permanent à temps incomplet (art.6) (pour une quotité horaire à 70%) dès lors que l'agent le souhaite comme le recommande la circulaire de Madame la Ministre Fleur Pèlerin, du 27 juillet 2015.

- La possibilité pour les agents contractuels en art.6 qui ont fait la demande de passer à une quotité horaire de 100 %
- La réouverture immédiate des négociations de grilles indiciaires pour les contractuels, avec application rétroactive au 1er janvier 2020

Le recrutement immédiat de contractuels sur les 4 postes article 6 vacants, obtenu en 2015 au département Surveillance et Sécurité

- L'engagement de la part de l'établissement à ne pas recourir au contrat de projet rendu possible par le décret 2020-172 du 27 février 2020
 - L'engagement de la part de l'établissement de ne plus externaliser, sous quelque forme que ce soit, entièrement ou partiellement les départements ou directions actuellement assumés par des agents de la fonction publique.
 - Compensations et gratifications :
 - L'attribution d'une prime de 500€ à tous les agents du musée, qu'ils soient contractuels ou titulaires, comme cela a été obtenu dans d'autres EP.
 - Une augmentation des bons cadeaux et leur distribution courant novembre.
 - Une augmentation à 700€ de la dotation des bons d'habillement des agents qui en bénéficient, afin de rattraper l'inflation accumulée depuis 5 ans, ainsi que pour permettre l'achat de vêtements adaptés à la situation climatique de certains postes de travail.
- Formation :
- Une augmentation du budget de formation pour permettre un droit effectif à la formation

- La possibilité aux agents postés de jour de suivre la formation SIAPP pour pouvoir évoluer professionnellement, et ne pas voir une potentielle demande de mobilité remise en question.
- Le développement d'un programme de formation sur site, relative notamment aux collections
Crise sanitaire
- Organisation d'une campagne de vaccination volontaire in situ contre la grippe et pneumopathie, (sous réserve que les personnels soient volontaires pour le faire).
- La possibilité de se faire tester au COVID-19 sur le temps de travail.
- L'adaptation des horaires d'ouverture de façon à permettre aux agents d'éviter les heures de pointes dans les transports pendant toute la période de crise sanitaire.

Conditions de travail :

Conditions climatiques :

Développement immédiat de solutions pérennes aux problèmes climatiques de l'Hôtel Salé (froid) et du 18 rue de la Perle (isolation, chaleur)

Assises de tous les agents postés :

Installation de chaises ergonomiques respectant une position assise optimale et plus en adéquation avec les mesures d'hygiène impératives dues à la crise sanitaire

Aile technique :

L'implantation de vestiaires et de casiers plus spacieux pour les personnels pour éviter les accidents récurrents

Réorganisation et élargissement proportionnel à leur usage des salles de repos et de repas. Éviter que la salle de repos soit un lieu de passage et renforcer la confidentialité du bureau de la cheffe de service.

En conséquence nous vous prions de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève reconductible, prenant effet le 20 octobre 2020 jusqu' à satisfaction des revendications. Cet avis vaut pour les nuitées en amont et en aval de cette date pour les agents travaillant en horaires décalés.

Les organisations syndicales signataires de ce préavis se tiennent à votre disposition pour toutes les négociations sur les revendications des personnels.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les plus distinguées.